



« Nature à vendre »

Les limites de l'approche par services écosystémiques pour protéger la biodiversité

*Quelques repères autour de la conférence de **Virginie Maris***

1. Un peu d'histoire

L'économie a créé les conditions de la destruction possible à la fois de la demande et de l'offre. Elle tente désormais, sans rien changer à son dogme, de contrôler les probabilités. Comment ? En faisant ce qu'elle a toujours su accomplir : mettre un prix. Une idée choquante pour nombre d'écologistes et de citoyens pour qui la nature, le vivant, n'a pas de prix. Mais on cotise bien à une assurance vie ! Un éléphant, un écosystème, l'eau, une prairie, ont une valeur maintenant qu'on voit dépérir leurs stocks. Une valeur par défaut, celle de la perte des services qu'ils nous rendent et que nous saurons, peut-être, compenser un jour par notre technologie. La valeur de la destruction lorsque les cycles naturels, bouleversés par notre inconséquence, cherchent de nouveaux équilibres à nos dépens. La valeur du retour à la qualité lorsqu'il s'agit d'investir massivement pour respirer un air plus sain.

Extrait de : « *La nature combien ça coûte ?* », Frédéric DENHEZ, ed. Delachaux Niestlé, 2007

SE et PSE : des genèses distinctes

2.1- Service écosystémique : science et politique avant le Millennium Ecosystem Assessment

(...) Dans le champ scientifique, c'est d'abord du côté des biologistes et des sciences de la nature que la notion de service écosystémique est utilisée. Il s'agit, dans la lignée de travaux amorcés dans les années 1970, de mettre en avant l'idée que les services rendus par la nature ne sont pas suffisamment pris en compte, voire ignorés. Pour ces scientifiques, très actifs dans les communautés scientifiques de l'écologie, il s'agit de plaider pour la conservation de la nature. L'ouvrage de Gretchen Daily en 1997 marque une étape importante dans la reconnaissance de ce concept dans les sphères académiques. Pour eux, la notion de service écosystémique est très liée au domaine de recherche plus général relatif à la biodiversité.

Du côté de l'économie, la notion de SE s'enracine dans les premiers travaux cherchant à articuler analyses économiques et prises en compte de l'environnement dans les années 1970. Dans un contexte dominé par la publication du Rapport Meadows « Halte à la croissance » et le premier choc pétrolier en 1973, vont naître une série de travaux de modélisation que l'on retrouvera dans le nouveau courant de l'économie écologique, dans une optique d'alerter l'opinion. Une autre racine est liée aux analyses énergétiques, introduite par Odum, qui vont structurer le courant hétérodoxe de l'économie de l'environnement en s'opposant au réductionnisme de l'évaluation monétaire. Ces deux approches se complètent par une troisième (Ecole de Londres – CSERGE, Beijer Institute à Stockholm) qui se fait connaître au début des années 1990 à l'occasion de la préparation de la Conférence de Rio, puis par la suite avec le développement de l'économie de la biodiversité. L'économie écologique s'est donc développée dans un cadre plutôt hybride avec d'un côté des références structurantes à la systémique, l'énergétique, la complexité, l'approche du long terme et de l'autre par le recours à l'évaluation monétaire, unidimensionnelle et atemporelle.

La publication en 1997 de Robert Costanza et ses collègues proposant une évaluation monétaire des écosystèmes globaux à l'échelle de la planète s'inscrit dans cette approche d'économie écologique. Cette publication a eu un impact considérable à la fois par la médiatisation de ses résultats mais aussi par les controverses et discussions qu'elle génère par la suite au sein de la communauté scientifique.

A la fin des années 1990, la notion de SE a donc acquis une reconnaissance importante par plusieurs courants de pensée. Mise en avant par des biologistes et écologues de renom et par les travaux d'économie écologique, la notion de SE reste néanmoins encore un concept de spécialistes, mal connu en dehors des cercles s'intéressant aux questions environnementales. Cette première convergence entre des scientifiques de différentes disciplines et courants autour des SE peut être interprétée comme le début de la construction d'une configuration épistémique. Au-delà de son hétérogénéité, cette configuration épistémique partage l'idée de la reconnaissance de la notion de SE, en tant que telle, et de l'importance d'analyser les relations entre la dégradation des SE et le bien être humain. Cette configuration épistémique n'est pas forcément très homogène mais partage la conviction commune que la mise en avant de la notion de SE est un argument fort pour faire attirer l'attention des décideurs face aux dégradations croissantes des écosystèmes, de plus en plus médiatisées.

2.2. Les PSE et la problématique du financement des aires protégées

La notion de paiements pour services environnementaux (PSE) provient, quant à elle, d'une évolution de la perception de l'efficacité des politiques de conservation dans les pays en développement à forte biodiversité. Contrairement à la notion de SE, l'émergence de celle de PSE repose plus sur l'implication d'acteurs fortement engagés dans l'opérationnel. Ainsi, l'émergence de cette notion de PSE repose pour partie sur trois éléments articulés.

Premièrement, durant les années 1990, les politiques avaient privilégié les politiques de conservation à travers des actions de développement. Les ICDPs (Integrated Conservation and Development Projects) sont alors fondés sur le développement d'activités génératrices de revenus qui permettent aux paysans d'obtenir plus de ressources économiques à travers des activités pro-environnementales que par des activités de surexploitation de l'environnement. Or, à partir de la fin des années 1990, plusieurs auteurs remettent en cause ce type d'intervention et mettent en avant l'idée de paiements directs.

(..) Deuxièmement, l'ouvrage de N. Landell-Mills et T. Porras en 2002 est le premier à faire le lien de manière systématique entre les services environnementaux et les marchés de la biodiversité. En identifiant l'ensemble des instruments de marché (market-based instruments ou MBI par la suite) en fonction de quatre services environnementaux (carbone, biodiversité, hydrologique, récréatif), cet ouvrage introduit dans la littérature économique cette catégorisation en quatre services, reprenant celle initialement établie dans la loi costaricienne de 1996

Troisièmement, la problématique du financement des aires protégées contribue également à promouvoir les PSE. En effet à partir du début des années 2000, de nombreux acteurs de la conservation sont sensibilisés sur l'absence de financement pérenne du réseau mondial des aires protégées. L'existence de nombreux « parcs de papier » et la volonté de promouvoir l'approche par les écosystèmes au sein de ce réseau se traduit par la recherche de financements innovants et le développement de réseaux (Ecosystem market place, Conservation Finance Alliance, etc.) visant la diffusion de « bonnes pratiques » en matière de financement des aires protégées. Les PSE sont alors considérés comme un outil permettant de capter les « bénéfices par delà les frontières ».

Ces trois éléments vont accélérer l'émergence de la thématique des PSE qui sera institutionnalisée par de nombreuses publications. C'est en 2005 que Sven Wunder du CIFOR contribuera à donner aux PSE sa définition canonique qui sera reprise et commentée dans de nombreuses publications ultérieures. Dans le cas de l'émergence de la notion de PSE, la dynamique observée se rapproche plus de la construction d'une communauté épistémique, plus homogène que la configuration d'acteurs ayant accompagné l'émergence de la notion de SE. En effet, la plupart des promoteurs des PSE appartiennent aux cercles assez restreints des personnes travaillant en zones forestières intertropicales sur les problématiques de conservation.

Extrait de : *Services écosystémiques et Paiements pour services environnementaux : les deux faces d'une même logique ?*

Denis PESCHE, Cirad Montpellier, Philippe MERAL, IRD Montpellier, Marie HRABANSKI, Cirad Montpellier, Marie BONNIN, IRD Brest
SERENA – Document de travail n°2011-01

Remarque : les notes du texte original n'ont pas été intégrées dans ce document

2. De quoi parle-t-on ?

Valeur économique et valeur éthique

(...) À l'opposé des affirmations d'un certain courant de l'écologie politique plutôt néophysiciocrate, il faut redire que la nature a une valeur d'usage qui est incommensurable à toute valeur économique : en l'état naturel, les ressources dites naturelles sont de la richesse mais n'ont pas de valeur monétaire.

Il y a donc ici quatre niveaux de compréhension :

- les ressources naturelles sont des richesses ;
- elles n'acquiescent éventuellement de valeur économique que par l'intervention du travail humain (le pétrole gisant au fond des océans n'a aucune valeur économique s'il est inaccessible ou si l'on ne va pas le chercher ; les rentes de monopoles éventuelles parce qu'il y a eu appropriation d'une ressource sont une fraction du surplus social né du travail productif) ;
- elles ne créent elles-mêmes pas de valeur, tout en étant indispensables à la production de richesse et valeur nouvelles par le travail ;
- si, dans le cadre de l'activité humaine ou en dehors de tout usage, on fait le choix de préserver les équilibres des écosystèmes, c'est au nom de « valeurs » qui ne ressortissent pas à l'économique, mais à l'éthique et au politique.

(...) Et, en langue française, la polysémie du mot valeur n'arrange pas les choses. Patrick Viveret a raison de rappeler que « la "valeur", en latin, signifie "force de vie" ». Et il ajoute : « Derrière toute idée de la valeur, il y a des valeurs. » C'est incontestable derrière l'idée, mais est-ce aussi vrai pour la mesure ?

Extrait de : *«La nature hors de prix », Jean-Marie Harribey*
Ecorev, Revue critique d'écologie politique, n°38, décembre 2011, p. 36-43

Valeur de la nature et nature de la valeur

Tout ce qui est très utile (l'eau, par exemple) n'a pas nécessairement une valeur élevée et tout ce qui a beaucoup de valeur (par exemple, un diamant) n'est pas forcément très utile. Cet exemple illustre non pas un mais deux importants défis d'apprentissage auxquels la société est aujourd'hui confrontée. Tout d'abord, nous en sommes encore à apprendre la «nature de la valeur», à mesure que nous élargissons notre concept de «capital» pour englober le capital humain, le capital social et le capital naturel. En reconnaissant l'existence de ces autres formes de «capital» et en cherchant à les accroître ou les préserver, nous nous rapprochons de la durabilité.

Par ailleurs, nous nous efforçons toujours de découvrir la «valeur de la nature». La nature est une source de valeur importante au quotidien mais il n'en demeure pas moins qu'elle n'apparaît guère sur les marchés, échappe à la tarification et représente un défi pour ce qui est de l'évaluation. Nous sommes en train de nous apercevoir que cette absence d'évaluation constitue une cause sous-jacente de la dégradation observée des écosystèmes et de la perte de biodiversité.

Notre projet portant sur «L'économie des écosystèmes et de la biodiversité» s'attaque à ce deuxième défi et a pour objectif d'offrir une argumentation économique exhaustive et irréfutable pour la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.

(...)

Je suis banquier et un professionnel des marchés depuis 25 ans. S'il est deux principes que j'ai appris tôt et qui m'ont toujours été très utiles, ce sont les suivants: «les graines de la destruction sont semées en temps de paix» et «ce qui ne se mesure pas ne peut pas se gérer». Quel qu'en soit le degré de difficulté, si nous souhaitons vraiment gérer notre sécurité écologique, il nous faut mesurer les écosystèmes et la biodiversité, tant d'un point de vue scientifique qu'économique. Si la boussole économique que nous utilisons aujourd'hui a eu du succès à sa création, elle doit désormais être améliorée ou remplacée.

Extrait de : « *L'économie des écosystèmes et de la bioviversité (TEEB)* » étude lancée par la Commission européenne, préface du rapport d'étape I par Pavan SUKHDEV, 2008

3. Des positions divergentes

« la biodiversité, combien d'euros ? » ou l'anthropocentrisme débridé

Chiffrer la biodiversité, ne serait-ce pas admettre qu'elle ne vaut qu'à la mesure de l'usage que l'on en fait ? Considérer que des lions et des gazelles ne valent que par les spectacles payés (mais pas à eux) qu'ils donnent à des écotouristes costumés en rangers ; considérer que les forêts ne valent que par les produits, grumes, tubercules, fruits, molécules, viandes, que l'on en extrait ; considérer qu'une baie bretonne ne vaut que par les soles ou les coquilles Saint-Jacques que l'on y pêche... mille et ne manières, typiquement anthropocentriques, de ne considérer la biodiversité que sous l'angle des intérêts humains. Pourquoi pas ? Il est vrai que, depuis longtemps, écologie et économie se regardent du coin de l'œil, avec méfiance et excitation. Il y a des écologistes qui imaginent que si une valeur, au sens économique du terme, pouvait être attribuée à chaque espèce, à chaque écosystème, il serait plus facile d'en négocier la préservation avec des gens qui ne parlent qu'argent, tandis que d'autres pensent que ces derniers auront d'autant plus facilement le dernier mot.

(...) Demandé par le premier ministre, un rapport intitulé « Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes » a été rendu public en avril 2009. Il s'agit d'apporter une aide à la décision publique, en d'autres termes, d'aider à décider du sort de telle ou telle composante de la biodiversité, chaque fois que la question se pose de savoir ce qu'il faut en faire.

(...) L'exercice – qui fut certainement excitant sur le plan intellectuel – a été fait, tout en admettant qu'il y aurait une certaine incompatibilité entre les valeurs éthiques, qui guident les choix justes, et la valeur économique, perçue comme une simple extension du système des prix à des objets qui en étaient restés à l'écart.

(...) D'emblée, une difficulté a été identifiée. Il y a une biodiversité « remarquable » et une autre qui est ordinaire. Que faire des éléments remarquables ? (...)

Les auteurs du rapport admettent que dans de tels cas, l'analyse économique devra se contenter de jouer un rôle modeste, indicatif, « à l'image du cas des monuments historiques », dont la valeur se situe au-delà de toute valeur (parce que la société le veut bien), mais dont l'entretien a un coût.

A mon humble avis, l'affaire doit se corser quand un élément de biodiversité, auparavant classé dans la catégorie « ordinaire », se raréfie.

(...) En poussant le raisonnement au bord du précipice de l'absurde, plus la biodiversité sera érodée, plus il sera difficile de lui attribuer une valeur monétaire.

Demandé par la France pour la France, le rapport Chevassus-au-Louis considère la biodiversité française ; dans ce contexte, la notion de rareté a une connotation particulière. Il est somme toute assez facile de séparer, dans le raisonnement, les éléments remarquables, souvent liés à des conditions écologiques localisées, voire marginales, de toute la biodiversité ordinaire qui court les bois, la campagne et nos fonds marins côtiers. Dans les paysages ordinaires, les éléments remarquables ne sont pas nombreux, si j'ose dire. Cela autorise un glissement conceptuel et une subtilité méthodologique. Puisque la valeur de la biodiversité se calcule au travers des services que rendent les écosystèmes, reconnaissons que ces services sont produits « collectivement » par les espèces banales formant le gros des troupes, et qui sont « substituables », une espèce en bonne forme pouvant remplacer une espèce défaillante. Cela peut permettre de construire une évaluation globale, sans passer par une analyse espèce par espèce, bien difficile à réaliser, et sans doute illusoire.

(...) Le rapport Chevassus-au-Louis fait judicieusement remarquer que, même si l'on arrive à donner une valeur monétaire de référence à un élément de biodiversité, cette valeur est nécessairement conjoncturelle, puisqu'elle dépend des usages qui en sont faits ou du degré de nécessité des services qu'il rend. Attribuer une valeur monétaire à un gène, à une espèce, à un écosystème, voire à un paysage, c'est le faire entrer dans le marché. Que les usages changent, que la demande varie, et la valeur monte ou baisse. En 2006, dans la revue *Nature*, révisée par la communauté scientifique, Douglas J. MacCaulay, de la Stanford University, avait expliqué que la belle étendue de wilderness qui permet d'alimenter New-York en eau potable – le bassin versant de Castkill, couvert de forêts – était économiquement compétitive, ce qui assurait sa conservation ; mais, laissait-il entendre, à supposer que l'on trouve un moyen de fournir l'eau à meilleur coût, il ne manquerait pas d'apparaître des imaginatifs pour transformer la zone sauvage en zone de profit. Le chercheur concluait en disant qu'il vaudrait mieux développer des arguments moraux pour conserver la biodiversité que de l'introduire dans le jeu à risque de l'économie. Oui, affirmait-il, la nature a une valeur intrinsèque qui fait qu'elle n'a pas de prix, et c'est là une raison suffisante pour la protéger.

Extrait de : « *Biodiversité l'avenir du vivant* » Patrick BLANDIN, ed. Albin Michel, 2010

Une commodification de la nature

La valeur intrinsèque ou la valeur d'usage de quelque chose se voit alors éclipsée au bénéfice de sa valeur d'échange, autrement dit, de son prix .

(...)

De tout temps, le politique s'est chargé de biens communs et de valeurs non-instrumentales. Nous n'attendons pas que l'éducation, la santé, le bien-être des citoyens, soient économiquement rentables. Tout du moins n'est-ce pas la rationalité qui a présidé à l'élaboration des Etats-Providence que nous connaissons en Europe. La protection de la nature a longtemps été considérée comme un bien commun de cet ordre, elle s'est fondée sur des lois, des réglementations, des politiques de sensibilisation relativement indifférentes aux marchés ou à l'efficacité économique. Or chaque pas que le politique cèdera à cette logique marchande est un aveu de défaite du politique en général. Alors que la crise de la biodiversité devrait nous inciter à une ré-évaluation profonde de nos valeurs et de nos représentations, qu'elle questionne les fondements de la modernité autant que l'hégémonie occidentale, la pire chose que nous puissions faire est de nous crispier sur cela même qui cause le problème actuel. La déclaration de la suprématie de la logique économiste dans les affaires humaines a tout d'une prophétie auto-réalisatrice. A répéter que c'est l'argent qui mène le monde, les autres logiques sont discréditées, les voix discordantes se taisent, les alternatives sont d'emblée écartées et l'on finit en effet par ne plus penser qu'en termes économiques.

Extrait de : *De la nature aux services écosystémiques - Une commodification de la biodiversité*, Virginie Maris, Ecorev n°38, automne 2011

Quand la métaphore révélatrice nous masque la complexité...

Ecosystem services: From eye-opening metaphor to complexity blinder

Abstract : What started as a humble metaphor to help us think about our relation to nature has become integral to how we are addressing the future of humanity and the course of biological evolution. The metaphor of nature as a stock that provides a flow of services is insufficient for the difficulties we are in or the task ahead. Indeed, combined with the mistaken presumption that we can analyze a global problem within a partial equilibrium economic framework and reach a new economy project-by-project without major institutional change, the simplicity of the stock-flow framework blinds us to the complexity of the human predicament. The ecosystem services approach can be a part of a larger solution, but its dominance in our characterization of our situation and the solution is blinding us to the ecological, economic, and political complexities of the challenges we actually face.

Richard B. Norgaard, *Ecological Economics*, 2010, pp. 1219-1227

4. Quelques éléments de bibliographie

- Krisis, Paris, 15, septembre 1993, pp. 113-126.
- La nature et sa « valeur intrinsèque », Alain DE BENOIST
- MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT. — Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. — Washington, DC: Island Press, 2005. — 100 p.
- La nature combien ça coûte ? Frédéric DENHEZ, ed. Delachaux et Niestlé, 2007, 224p.
- Comment sauver notre planète, Philippe JURGENSEN, 329 p., ed. Odile Jacob, 2009
- Ecorev n°38, automne 2011, dossier : quelle(s) va leur(s) pour la biodiversité ?
- Revue forestière française N°3, Mai-Juin 2012, ed. AgroParisTech centre de Nancy, Ateliers REGEFOR 2011, les services écosystémiques rendus par les forêts
- Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes - Contribution à la décision publique, rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis, Centre d'analyse stratégique et Documentation Française, 2009

Information : Ce document est proposé par le groupe *Sciences en questions* comme éclairage autour du sujet original qui sera développé par l'auteur, **lors de la conférence qu'il donnera.**

Coordonné par : Michelle Cussenot.

